

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[Réorganisation de la Salpêtrière](#)

Réorganisation de la Salpêtrière

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0128

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques Conseil général de l'administration des hospices de Paris, Rapports au conseil général des hospices, sur les hopitaux et hospices, les secours à domicile, la direction des nourrices, Paris, de l'Imprimerie des hospices civils, Fructidor an XI [1802]

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Réorganisation de la Saepéhieré

128

"Les réformes s'étaient urgentes à la Saepéhieré ; aussi vit-on à des maisons de son territoire ~~en~~ ^{en} ligne, et où l'on a obtenu, grâce à l'introduction du régime ~~par~~ ^{par} ~~la~~ ^{la} ~~marché~~ ^{marché}" (96)

"La population de la S. a été réduite peu après le ~~la~~ ^{la} ~~germinat~~ ^{germinat} An X, à 4.000 individus, savoir 3040 valides, 600 bolles, 360 malades. Les enfants ont été envoyés aux Orphelins, les ménages aux petites maisons.



Les indigènes ont été classés en 5 grandes divisions et 40 sous-divisions ; 1 surveillant en chef à la tête de chaque division ; 1 fils de veuve p 50 valides ; 1 pour 25 infirmes ; 1 p 20 bolles ; 1 p 12 malades sans de veuve ; 1 pour

10 mals de folles.

... Les indigents ont chacune 2 soupes
grasses par jour. On met à la marmite
8 onces de viande par chaque indigent;
10 onces par chaque Polh; 16 onces par
les personnes employées du service. La
viande est servie au dîner; le soir on
donne avec la soupe du sauté, ou primeaux,
ou fromage. Les + g d viande apportés
à la cuisine de la viande est la conté
du couillon."

Rapp. au Comte G^l de Harries

An XI. n^o 99-99